Charte du Jeune Joueur de Rugby

Art. 1 : Droit au PLAISIR
"Mon Rugby, c'est mon plaisir, j'entends qu'on le respecte".
Art. 2 : Droit à la SANTE
"Je ne suis pas une machine à jouer".
Art. 3 : Droit à de BONNES CONDITIONS DE PRATIQUE
"Mes exigences matérielles sont identiques à celles des grands ".
Art. 4 : Droit au RESPECT
"Ne me perturbez pas quand je joue".
Art. 5 : Droit à la DIFFERENCE
"Je peux ne pas être un champion maisje peux le devenir".
Art. 6: Droit à une FORMATION DE QUALITE
"Je veux des éducateurs qui me comprennent et qui m'aident à mieux vivre"
Art. 7 : Droit à l'INITIATIVE
"Quand je joue, je veux rester libre de mes choix et de mes décisions"
Art. 8 : Droit à la COMPETITION
"Je veux me mesurer aux autres pour pouvoir progresser".
Art. 9 : Droit à l'EXPRESSION
"Ne faites pas tout pour moi... Je peux faire des propositions et participer à la vie de l'association
Art. 10 : Droit à la RESPONSABILITE
"J'ai aussi, sur le terrain comme dans la vie de tous les jours, des obligations".